

A2MICILE BEZIERS

Société à responsabilité limitée au capital social de 2.000 euros
Siège social : 14 avenue Maréchal Foch, 34500 BEZIERS, France

502 244 817 R.C.S. BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 1ER JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le premier juin, à dix heures,

Par visioconférence,

L'associée (l' « **Associée** ») de la société A2MICILE BEZIERS, société à responsabilité limitée au capital social de 2.000 euros, dont le siège social est situé 14 avenue Maréchal Foch, 34500 BEZIERS, France, identifiée sous le numéro 502 244 817 R.C.S. BEZIERS (la « **Société** ») s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** »).

Est présente ou représentée :

- La société A2MICILE EUROPE,
Titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par la société A2MICILE EUROPE en sa qualité d'Associée présente détenant le plus grand nombre de parts sociales.

Il est constaté que les Associés présents ou représentés renoncent à l'unanimité au délai de convocation prévu dans les statuts, permettant ainsi la tenue de l'Assemblée ce jour.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION
(Reconstitution des capitaux propres)

Après lecture du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice comptable clos le 31/12/2021, l'associé unique constate la reconstitution des capitaux propres suivant la perte ayant été constatée par l'associé unique lors de l'approbation des comptes clos au 31/12/2019.

DEUXIÈME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *
 *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.

A2MICILE EUROPE
Présidente de séance
Représentée par VINCENT CHAULET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' and 'C' followed by a horizontal line and a dot.